



Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 22/03/2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : R. VANDEVORST

* Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables "CSAP" et "ASAF".

EPREUVE : Montée Historique du Maquisard
DATE : Dimanche 14 août 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui ou pour les autres.

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires :
Chapiteau situé rue Les Dignes (Hameau de Marteau) à 4910, Theux (derrière la station Esso Express)

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : ECURIE DU MAQUISARD (Lg 37), 10, rue des 600 Franchimontois, 4910, Theux
N° d'entreprise : 407 784 238
- Président : VANDEVORST Robert - Vice-président : GULLY Eddy
- Secrétaire : MINGELS Elisabeth - Trésorier : BERNARD Christian

GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- | | |
|--|---|
| - Directeur de « Course » : VANDEVORST Robert | Lic. ASAF : LG 597 |
| - Directeur(s) de « course » adjoint(s) : DEMAIN Marc
BERNARD Christian | Lic. ASAF : LG 404
Lic. ASAF : LG 596 |
| - Secrétaire du meeting : MINGELS Elisabeth | Lic. ASAF : LG 594 |
| - Directeur de la sécurité : DELSAUX Didier | Lic. ASAF : LG 685 |
| - Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : GULLY Eddy | Lic. ASAF : LG 598 |
| - Responsable du Parc des coureurs : BERNARD Christian | Lic. ASAF : LG 596 |
| - Equipe médicale : CRS asbl (DUVILLE Christian) | |
| - Ambulances : Ambulances PARAMEDICAL TEAM SPRL | Nombre : DEUX |
| - Commissaires Sportifs ASAF | Président de collège : DORMAL Jean-Claude
Lic. ASAF : LG 415
Membre : DUPONT Guy
Lic. ASAF : BT 190 |
| - Commissaires Techniques ASAF | Président de collège : FRANKENNE Jacques
Lic. ASAF : LG 416
Membre : HENAUT T.
Lic. ASAF : LG 450
Secrétaire : FRANKENNE Jennifer
Lic. ASAF : LG 459 |
| - Inspecteur-Sécurité ASAF : | RENARD Guy
Lic. ASAF : LG 412 |

POUR TOUTES INFORMATIONS

GULLY Eddy, 0497/366651, adresse courriel : ed_gul@hotmail.com
BERNARD Christian, 0475/951804, adresse courriel : chris@dalis.be
VANDEVORST Robert, 0495/209045, adresse courriel : robert.vandevorst@skynet.be

GENERALITES

- a) Dénomination : Montée Historique du Maquisard.
- b) Date : dimanche 14 août 2016.
- c) Parc des participants : Rue Marteau (Hameau de Marteau) à 4910, THEUX.
- d) Vérifications administratives : Chapiteau situé rue Les Dignes (Hameau de Marteau) à 4910, Theux (derrière la station Esso Express).
- e) Vérifications techniques (Montée en Or) : dans le Parc des participants, rue Marteau (Hameau de Marteau) à 4910, Theux.
- f) Parcours : Rue Marteau et Rue du Vieux Pré (N 697).
- g) Circuit en activité : le 14 août 2016 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Montées / Sprints Historiques – Montées / Sprints en Or » dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir Chap. VII-C des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1 : Parcours

1. Largeur moyenne de la route : 06 mètres – Longueur de la côte : 2340 mètres.
2. Départ : Rue Marteau, à hauteur du poteau électrique en béton situé 44 m après l'entrée de la propriété n°727.
3. Arrivée : Rue du Vieux Pré, 100 m avant le panneau A 23 (320 mètres avant le monument du Maquisard Inconnu).
4. Homologation : ASAF, le 15/06/2016.

Article 2 : Véhicules

2.1. Montée / Sprint Historique

Seul, un modèle de véhicule **fermé** (toit ou capote), immatriculé ou non, entré en production ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit**, est admissible.

Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (**même « body » et même motorisation ***) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure à ce moment**.

Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque*.

*** En dérogation**, des véhicules de même « Body » mais équipés de **culasse et/ou moteur de substitution hors période de référence** pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ou la culasse de substitution soit de la **même marque** que celle du véhicule ou que celle du moteur dont il était équipé, à l'origine ;
- que **l'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

RESTRICTIONS DANS CE CAS :

1. La cylindrée d'un tel moteur installé dans un véhicule (ou celle d'un moteur sur lequel une telle culasse a été apposée), ne pourra excéder :
 - 3000cc pour un moteur atmosphérique à 2 ou 3 soupapes par cylindre
 - 2500cc pour un moteur à plus de 3 soupapes par cylindre
 - 2000cc pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de la bride obligatoire du compresseur : **34mm** pour un moteur « Essence » ; **37mm**, pour un moteur « Diesel ».)
2. De plus, un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.
3. Le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau

Aucune fiche d'identité ni passeport technique n'est à produire.

Une dérogation pour les voitures **ouvertes** pourra être accordée pour les véhicules d'avant-guerre.

2.2. Montée « en Or »

Epreuve accessible aux véhicules FERMES susceptibles de participer aux épreuves routières (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique) immatriculés, fabriqués, mis en circulation ou homologués avant le **31 décembre 1990 à minuit**.

Article 3 : Engagement

3.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé :

Par voie postale à : Eddy GULLY, rue de Visé, 360 à 4020, WANDRE

Par courriel à : ed_gul@hotmail.com

3.2. Les frais d'inscription pour la Montée Historique de Forêt – Trooz s'élèvent à 100 €, assurances comprises.
Les véhicules d'avant-guerre bénéficient de la gratuité des frais d'engagement et d'assurance.

La participation à la Montée « en Or » est liée au paiement d'un supplément d'assurance de 15 €. Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : N° : BE57 0688 9442 8135. Intitulé : Ecurie du Maquisard, avant le 05 août 2016, avec la communication suivante : Montée Historique du Maquisard + Nom du pilote.

Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 5 € et perçus le jour de l'épreuve.

3.3. Liste des engagés. Seul un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera comme définitif. Seuls les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés tenue à jour sur le site de l'Ecurie du Maquisard : www.ecuriemaquisard.be) et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.

3.4. **La liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14h00. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h30, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.**

3.5. Le nombre de voitures admises est strictement limité à **110**.

ATTENTION : les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Article 4 : Vérifications administratives

4.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu sous le chapiteau situé rue Les Dignes (Hameau de Marteau) à 4910, Theux (derrière la station Esso Express) , le 14 août 2016, de 07h00 à 10h00.

4.2. Documents à présenter : Licence – Permis de conduire (obligatoire) – Carte d'identité – Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

Attention : voir Ch. VII – C, art. 1.3.2. du RP des Montées / Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF

4.1. Licences : l'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF (ou équivalentes VAS) en cours de validité : **1J-L ; 1J-B ; L ; C ; B ; A4 ; A3 ; A2 ; A1**.

Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager – 10 €) ou « 1 J-B » (50 € : couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs.

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.**

Article 5 : Vérification de la conformité des véhicules en Montée/Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)

5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.

5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements** éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

Article 6 : Nombre d'engagement « Voiture » / « Pilote »

6.1. Le même véhicule **ne** pourra être piloté par deux pilotes, sauf sur dérogation accordée par l'organisateur, dans certains cas particuliers.

Un même pilote pourra inscrire deux voitures distinctes, chacune des voitures devant faire l'objet d'un engagement distinct.

6.2. La liste des voitures et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de voitures et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote (Voir Art.1.4.1. du R.P. MH/SP.H)

Article 7 : Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'un MH ou d'un SpH, elles y seront remplacées par des amendes et/ou « Avertissements », **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième « Avertissement », le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagements.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du nombre de tours par boucle à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour sortie du bras (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Article 8 : Montée en Or

8.1. Dans les strictes conditions de l'art.2 du Règlement particulier « Montées/Sprints historiques – Montées/Sprints en or », une unique montée chronométrée sera organisée de 16.00 à 17.30 Hr pour les véhicules **ayant pris part à la Montée Historique**, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

8.2. Admission des voitures en MO/Sp.O

En classes A, B, C et D, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir Art. 1.2.5, du R.P. MO/Sp. O) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1990 à minuit**.

Cet accès est étendu aux voitures identiques (**même « body » et même motorisation**) fabriquées après cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure à ce moment**.

Ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

En classe S/R, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir 1.2.5, du R.P. MO/Sp.O.) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1981 à minuit**.

Des voitures de même « Body », équipées de **culasse et/ou moteur de substitution « hors période de référence »** pourront également être admises au départ, dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.- Encadré).

8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;

- **A** : de 0 à 1300 cc ;
- **B** : de 1301 à 1600 cc ;
- **C** : de 1601 à 2000 cc
- **D** : + de 2000 cc ;
- **S/R** : véhicules historiques répondant aux normes de la Division 4 des Rallyes/Rallyes Sprint, toutes classes confondues (Voir Art. 26.11.5 du RP Rallyes).

8.4. **Les pilotes seront seuls à bord.**

8.5. Une « Super Finale » réservée aux dix premiers classés de la « Montée en Or » aura lieu de 17.30 à 18.00 Hr.

8.6. Un « Final Three » réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière.

- 8.7. Les performances réalisées seront pondérées par un coefficient d'âge (voir Art. 2.2.3 du RP Montées/Sprints Historiques).
- 8.8. En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.
- 8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée en Or.

Article 9 : Vérifications administratives en Montée en Or

- 9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4".
Licences admises : **1J-A4 ; A4 ; A3 ; A2 ; A1** ou équivalentes VAS.
Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).

Article 10 : Vérifications techniques en Montée en Or

- 10.1. Les vérifications techniques auront lieu dans le Parc des participants, rue Marteau (Hameau de Marteau) à 4910, Theux.
- 10.2. Seuls les véhicules inscrits pour la Montée en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : le 14 août 2016 de 07.00 à 10.00 Hr.

Article 8 : Prix - Souvenirs

- 8.1. Des prix et/ou souvenirs seront remis aux TROIS pilotes jugés les plus spectaculaires par un jury désigné par l'organisateur ainsi qu'aux TROIS pilotes les plus spectaculaires pilotant des FORD ESCORT Mk 1 ou Mk 2 (Prix du « Roi de l'ESCORT »).
- 8.2. Des prix et/ou souvenirs seront remis aux cinq premiers classés de la Montée en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.
- 8.3. Le classement de cette Montée en OR sera repris au Challenge de la Principauté 2016.

TIMING

Jeudi 16 juin 2016 : Publication du Règlement Particulier

Vendredi 05 août 2016 : Clôture des inscriptions à droits simples

Dimanche 14 août 2016 :

- 07h00 : Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences
Ouverture des Vérifications techniques éventuelles (Montée en Or)
- 09h00 : Circuit en activité
- 09h30 : Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements
- 10h00 : Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
Fermeture des Vérifications Techniques
- 12h30 : Arrêt des montées
- 14h00 : Circuit en activité
- 14h00 : Fin de la délivrance des licences « passager »
- 15h00 : Officialisation des listes des participants (voitures/pilotes et passagers)
- 16h30 : Montée en Or
- 17h30 : Super Finale et Final Three
- 18h30 : Fin des montées
- 19h30 : Remise des prix et/ou souvenirs

APPROBATIONS

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAPL, en date 20 juin 2016, par Jean-Claude Dormal, lic. 415



de l'ASAF, en date 20 juin 2016, par Herman Nyssen, lic. 003



La licence d'homologation a été établie par Guy RENARD (Licence ASAF n°412) en date du 15 juin 2016

Club organisateur : ECURIE DU MAQUISARD (Lg 37)

Epreuve : Montée Historique du Maquisard

Date : 14 août 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **05 août 2016** à :
par voie postale : Eddy Gully, rue de Visé, 360 à 4020, WANDRE
par courriel : ed_gul@hotmail.com

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
Le/...../2012	Le/...../2012	CLASSE		

Avertissement

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi à aucun moment de la journée, sauf pour les participants à la Montée en Or pendant l'exécution de celle-ci.
Les manifestations du type « Vintage Demo » ne sont pas des « courses » et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél./ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2014 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE ANNUELLES :

- toutes(ASAF et VAS)en Montée / Sprint Histo ;
- « A4 », au minimum, pour les « Montées en Or » et « A3 » si PH S/R

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
CSAP/PAK	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LICENCES JOURNALIERES ASAF

Minimum requis : Montée historique : licence « 1-L » Montée en Or : licence « J1-A4 » !! Classe PH S/R : Pas de licence journalière possible !!	Délivrée par le commissaire sportif présent
--	---

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Année	Immatriculation			
.....CC			
Palmarès du véhicule (facultatif):			Si « Montée en Or » : Classe PH				
.....			A	B	C	D	S / R
.....							

Date :
Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

.....

Numéro attribué à la voiture :

Montée Historique du Maquisard

14 août 2016

N°:

VERIFICATIONS (pour Montée en Or uniquement)

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Signature :	
Province :	ASAF BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	VAS AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>	N° Licence	Type

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>			
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		Signature du			
Echappement		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Protections des tuyauteries					
Poids					



Epreuve : Montée Historique du Maquisard

Date : 14 août 2016

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné, _____, licence n° _____,

pilote du véhicule / Kart engagé sous le n° _____,

m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de réparation

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Fait à _____, le _____.

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le pilote :

**Le présent document est à remettre au préposé de l'organisation, au moment de votre départ.
En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.**